

DECRET N° 87-366 du 9 Novembre 1987

portant nomination des représentants de la République Populaire du Bénin au Comité de Direction de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 28 Octobre 1987,

D E C R E T E :

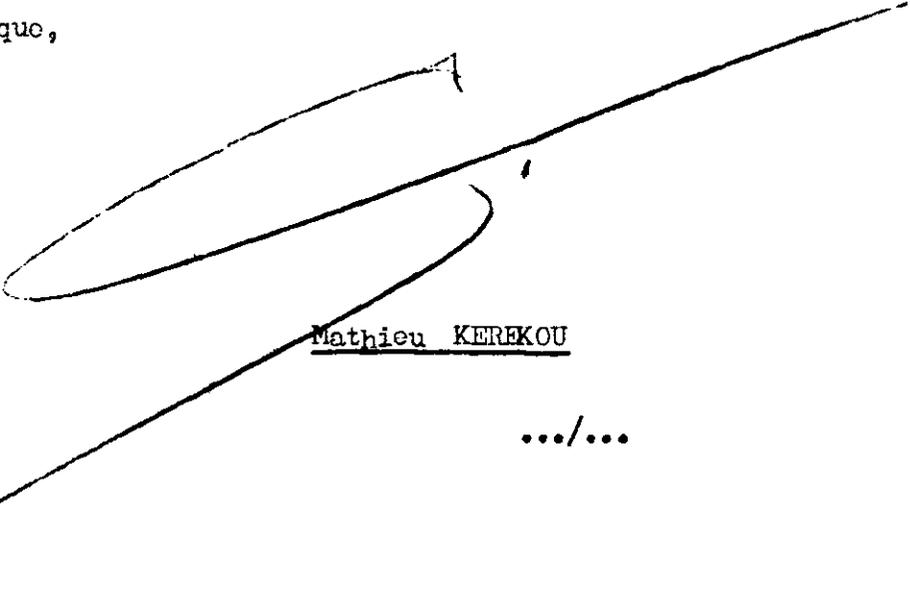
Article 1er.- La République Populaire du Bénin sera représentée au sein du Comité de Direction de la Banque Ouest Africaine de Développement (B O A D) par :

- Le Directeur de la Monnaie et du Crédit en qualité d'Administrateur et
- le Directeur Général de la Banque Béninoise pour le Développement en qualité d'Administrateur Suppléant.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Novembre 1987

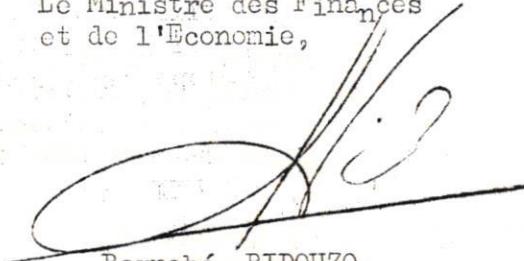
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Barnabé BIDOUZO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 MFE 4 Autres
Ministères 14 CEAP 6 SPD 1 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 DCCT-GCONB 2 IGE 3 ONEPI 2
CCIB 2 UNB-FASJEP-ENA 2 DB-DSDV 4 DCOF-DTCP-DI 6 DMC/MFE 2 BDD 2 DE 2 BN-DAN 2
INTERESSES 2 JORPB 2.